
Norme internationale



7718

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Aéronefs — Accouplement d'une passerelle d'aéroport ou d'un autobus élévateur — Exigences de compatibilité au voisinage des portes d'accès au pont principal pour passagers

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Aircraft — Connection of passenger loading bridge or transfer vehicle — Interface requirements in the vicinity of main deck passenger doors

Première édition — 1984-12-01

[ISO 7718:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d7ef01b-c668-4ece-af30-b33994a4bfaa/iso-7718-1984>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7718 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 20, *Aéronautique et espace*.

[ISO 7718:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d7ef01b-c668-4eee-af30-b33994a4bfaa/iso-7718-1984>

Aéronefs — Accouplement d'une passerelle d'aéroport ou d'un autobus élévateur — Exigences de compatibilité au voisinage des portes d'accès au pont principal pour passagers

0 Introduction

La présente Norme internationale spécifie les exigences minimales relatives aux dimensions et à l'espace libre à prévoir autour des portes d'accès au pont principal pour passagers, à l'extérieur du fuselage des aéronefs, lorsque ces portes sont conçues pour accepter l'accouplement de passerelles d'aéroport ou d'autobus élévateurs en service.

NOTE — Dans le cadre de la présente Norme internationale, les critères essentiels minimaux sont identifiés par l'emploi du terme « doit ». Les critères recommandés sont identifiés par l'emploi des termes « doit de préférence » et, bien que non obligatoires, sont considérés comme d'une importance prioritaire pour rendre les aéronefs facilement et économiquement exploitables sur un aéroport. Une divergence d'avec un critère recommandé ne devrait intervenir, après vérification approfondie, que si elle est nécessaire sans alternative possible par des considérations fondamentales de conception de l'aéronef, comportant un impact significatif sur le coût d'exploitation.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences minimales dimensionnelles et d'espace libre requises pour les portes d'accès au pont principal pour passagers des aéronefs civils, présents et futurs, de transport public de passagers, lorsqu'il est prévu que ces portes soient compatibles avec les milliers de passerelles d'aéroport et d'autobus élévateurs en service ou en cours d'installation dans les aéroports mondiaux.

La présente Norme internationale ne vise à restreindre, de quelque manière que ce soit, la conception fondamentale d'aucun type futur d'aéronef civil de transport public de passagers. Toutefois, elle vise à clarifier, à l'attention des ingénieurs de conception des aéronefs, les caractéristiques qui rendraient difficile ou impossible à un nouveau type d'aéronef d'être correctement accouplé aux passerelles d'aéroport ou aux autobus élévateurs en service. Si les exigences de conception de l'aéronef imposaient des caractéristiques dimensionnelles en divergence avec la présente Norme internationale, il y aurait lieu de noter que :

- ou bien des méthodes différentes d'embarquement ou de débarquement des passagers, telles que des escaliers intégrés à l'aéronef, devraient être utilisées;
- ou bien les passerelles d'aéroport et/ou les autobus élévateurs en service sur les aéroports où ce nouveau type

d'avion est destiné à être exploité devraient être modifiés jusqu'à un certain point;

- ou bien des dispositifs ou des équipements d'accouplement complémentaires seraient nécessaires pour assurer l'accouplement du nouveau type d'aéronef concerné avec les passerelles d'aéroport et les autobus élévateurs en service.

2 Exigences minimales

2.1 Espace libre minimal

2.1.1 Un espace libre, tel que défini par la zone hachurée de la figure, doit être prévu pour l'accouplement d'une passerelle d'aéroport ou d'un autobus élévateur. La zone entourée d'un trait pointillé sur la figure représente l'ouverture de la passerelle.

2.1.2 Cette zone doit être entièrement libre de tout élément externe tel que des antennes, drains, sondes Pitot, prises de pression statique, panneaux d'accès, etc.

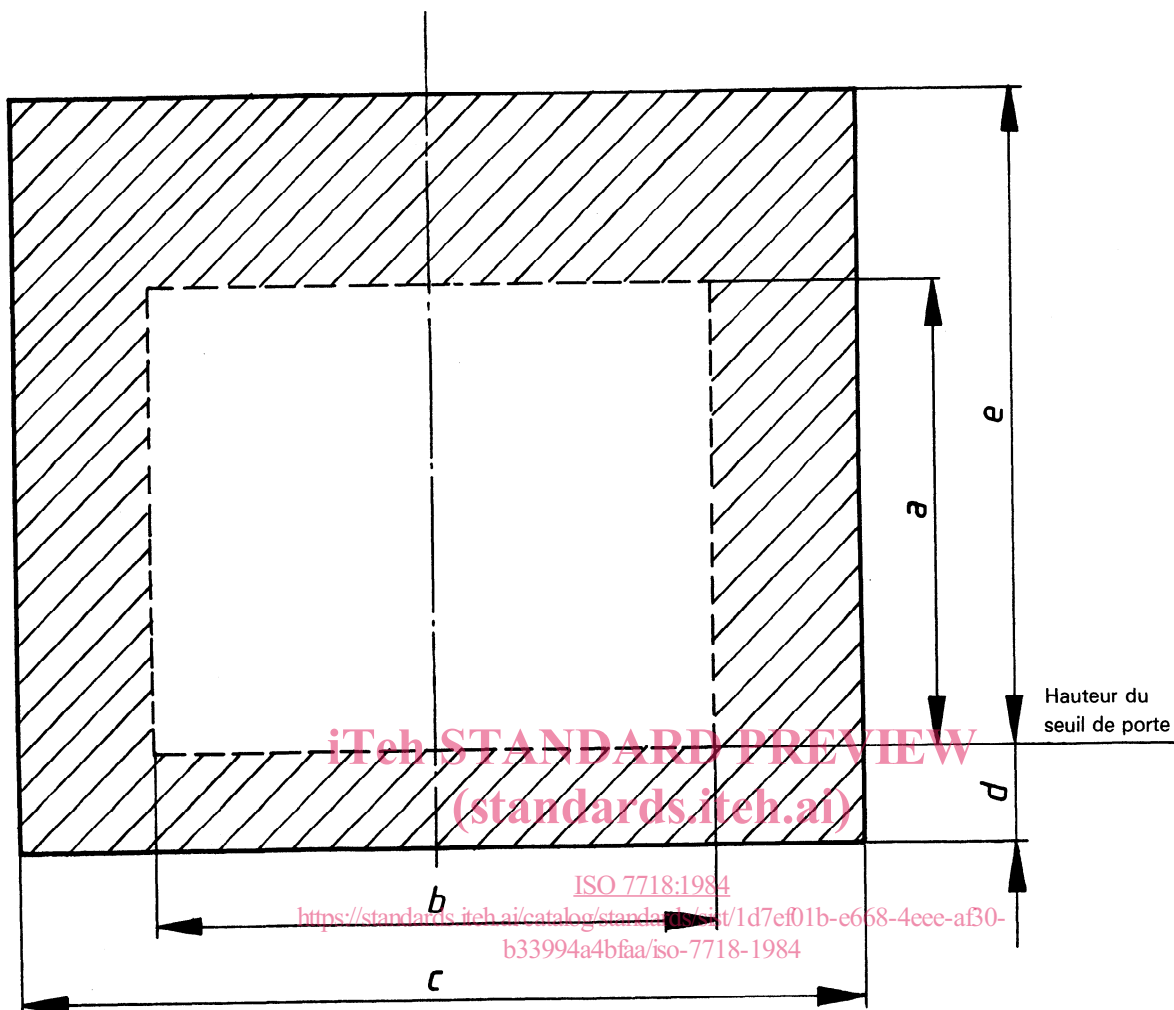
2.1.3 Les escaliers intégrés à l'avion sont autorisés dans cette zone, lorsqu'ils ne représentent pas d'interférence avec l'accouplement d'une passerelle d'aéroport ou d'un autobus élévateur et ne peuvent pas les endommager ni endommager l'avion en position rétractée.

2.2 Rayon minimal du fuselage au voisinage de la porte

Le rayon d'une section transversale du fuselage, en tout point de la zone définie par la figure, ne doit pas, de préférence, être inférieur à 1 600 mm (63 in).

2.3 Hauteur du seuil de porte

La hauteur, au-dessus du sol, du seuil de porte pour passagers, en tout point du déplacement au cours des opérations normales de traitement/en transit sur un aéroport, doit de préférence être comprise entre 1 600 mm (63 in) et 5 400 mm (212,6 in).



ISO 7718:1984
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1d7ef01b-c668-4ece-af30-b33994a4bfaa/iso-7718-1984>

Dimensions en millimètres
 (inches entre parenthèses)

Dimension	max.	min.	Remarque
<i>a</i>	2 100 (82,7)	—	Dimensions de l'ouverture de la passerelle
<i>b</i>	2 850 (112,2)	—	
<i>c</i>	—	4 800 (189,0)	
<i>d</i>	—	500 (19,7)	
<i>e</i>	—	3 400 (133,8)	

Figure — Espace libre à prévoir au voisinage des portes d'accès pour passagers